

# LE COOPÉRATEUR

REDACTION - ADMINISTRATION  
Cours Fénelon, PERIGUEUX - Tel. 412

## DE LA DORDOGNE

Organe de la COOPÉRATIVE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE  
(Anciennement PERIGORD-LIMOUSIN)

Organe Mensuel - Quatrième Année

Numéro 13 — 20 Avril 1951

### L'Aliment Complet Vitaminisé « PÉRIGORD-LIMOUSIN »

D'un rapport du Professeur LEROY, nous extrayons le passage suivant : « L'intensification de la production animale française doit être poursuivie par deux moyens simultanément employés. Le premier consiste dans l'amélioration des conditions hygiéniques de l'existence du bétail, et particulièrement de l'alimentation ; le second repose sur la sélection, c'est-à-dire le choix raisonné des reproducteurs ».

Il n'y a pas de succès possible en élevage, si l'un ou l'autre de ces deux facteurs sont négligés, car si l'hérédité détermine les caractères de la race, l'alimentation fait l'individu et lui fournit les éléments nécessaires aux productions que nous lui demandons : viande, lait, œufs, travail, etc...

En ce qui concerne la sélection, nous nous bornerons à indiquer que les éleveurs avisés se sont toujours préoccupés de sélectionner les géniteurs, car ils en connaissent les avantages. Signalons en passant que l'insémination artificielle semble avoir résolu le problème, tout au moins en ce qui concerne la race bovine.

Pour ce qui est de l'alimentation, nous avons attiré l'attention des éleveurs sur cette question, dans notre numéro du 23 Novembre 1948, où nous avions essayé de montrer tout l'intérêt que présentent les aliments complets ou complémentaires, ces derniers n'étant que des aliments de complément des produits de la ferme ou des sous-produits industriels, tels que lait écrémé, sérums, etc...

Dans ce domaine des aliments complets, nous avons sur d'autres pays un retard considérable : en Belgique, en Hollande, par exemple, 95 % de l'alimentation concentrée des animaux est donnée sous forme d'aliments complets. Il faut d'ailleurs reconnaître que cette pratique ne leur réussit pas trop mal, puisque leurs prix de revient sont extrêmement bas, à tel point même que, sans protection douanière, leur concurrence serait extrêmement sévère pour nos produits.

Le Conseil d'Administration de votre Coopérative, après examen de la question, a pensé que, dans cette branche de l'alimentation du bétail, la Coopérative avait un rôle important à jouer. Une visite a été organisée auprès de la Coopérative Creusoise, à Guéret, qui est une Coopérative Départementale fabriquant des aliments complets depuis 1937, et par conséquent bien au courant de la question. Les dirigeants de cette Coopérative ont été catégoriques, et leur avis se résume en ceci : « La branche aliments complets est la branche où la Coopérative rend les plus grands services aux adhérents », et autre point qui n'est pas négligeable non plus, « c'est une des branches les plus prospères de la Société ».

La décision de fabriquer ayant été prise, il fallait songer à sa réalisation. Une minoterie désaffectée, comportant un important matériel et la force hydraulique, a été louée. L'installation terminée sera des plus modernes et en mesure de fonctionner vers le 15 Avril.

Le service technique sera assuré par deux ingénieurs agronomes, M. SCHAFFROY (grand spécialiste des questions d'élevage, ingénieur au service de la Société Protector), et M. LAPONCHE.

Un stock important de matières premières de tout premier choix a été constitué à l'usine de fabrication, et quand vous recevrez ce journal, vraisemblablement des aliments auront été livrés.

Quels seront ces aliments ? En principe, toute la gamme des aliments complets :

**Aliments volaille** : poussins, pondeuses...

**Aliments porcins** : porcelets, porcs élevage, engrais, truies mères...

**Aliments bovins** : vaches laitières, porcs à l'engraissage...

**Aliments ovins** : brebis laitières, agneaux...

Signalons, en passant, qu'ils auront reçu un apport de condiments à base de sels minéraux, vitamines, diastases, ferment, etc..., qui mettent l'éleveur à l'abri de toutes carences alimentaires.

D'autre part, un mode d'emploi sera placé à l'intérieur de chaque sac, afin que les aliments soient donnés correctement, et qu'il ne soit pas commis d'erreurs grossières de distribution.

Les sacs seront plombés et devront porter une étiquette, donnant la composition du produit et la désignation de l'aliment.

Coopérative Agricole  
Départementale

2, Cours Fénelon, 2  
PÉRIGUEUX

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Exercice 1949-1950

Les Assemblées de section convoquées pour le 26 Mars 1951 dans le No du Coopérateur de la Dordogne du 13 Mars 1951, n'ont pu être tenues, le quorum n'ayant pas été atteint. En conséquence, une troisième et dernière assemblée, qui délibérera valablement, quel que soit le nombre des présents, se tiendra pour chaque section, avec le même ordre du jour que pour les deux premières assemblées, le Vendredi 4 Mai, à 11 h., aux lieux ci-après :

A la Mairie du chef-lieu du canton, pour les sections de : Noutron, Champagnac-de-Belair, Lanouaille, Thiviers, Brantôme, Montagrier, Sainte-Aulaye, Neuvic, Saint-Astier, Savignac-les-Eglises, Excideuil, Hautefond, Vergt, Villamblard, Lalinde, Ste-Alvère, Terrasson, Salignac, Carlux, Domme, St-Cyprien, Cadouin, Belvès, Montpazier, Villefranche-du-Périgueux.

A la mairie de Piégut-Pluviers, pour la section de Busse-Badil — A la mairie de Vieux-Mareuil, pour la section de Mareuil-sur-Belle — A la mairie de La Coquille, pour la section de Jumilhac-le-Grand

— A la mairie de La Roche-Chalais, pour la section de La Roche-Chalais — Au dépôt de la Coopérative, pour les sections de Mussidan, Sarlat — Au siège social, 2, Cours Fénelon à Périgueux, pour la section de Périgueux et St-Pierre-de-Chignac, à laquelle sont rattachées les communes du canton de Thenon.

La Coopérative départementale achète : Avoine, Orge, Seigle, — Faire offres, 2 Crs Fénelon

Adhérents des communes de : Coulounieix, Marsac, Razac, etc., n'oubliez pas que nous avons ouvert un

#### NOUVEAU MAGASIN

de VENTE

98, route de Bordeaux, 98

à Périgueux

ment, à la suite de la marque qui a été choisie et qui est :

#### ALIMENT COMPOSÉ VITAMINISÉ A. D.

« PÉRIGORD-LIMOUSIN »

pour..... (désignation).....

Ces aliments se trouveront dans la plupart de nos dépôts vers la fin du mois d'Avril. Leur qualité sera toujours suivie de très près, et nous sommes persuadés que, très rapidement, il seront largement connus de tous les adhérents de la Coopérative.

Pierre LAPONCHE, Ingénieur agronome.

### INTÉRÊTS DES PARTS SOCIALES

Nos adhérents des communes ci-après sont informés que dès à présent, ils peuvent retirer leurs intérêts de parts sociales suivant indications ci-après :

— Marsac, Coulounieix, à notre nouveau Dépôt, 98, route de Bordeaux, à Périgueux.

— Atur, Boulazac, Cornille, Geyssac, Chancelade, Champcevinel, Chalagnac, Eglise-Neuve-de-Vergt, Eyliac, Lamontzie St-Martin, Marsaneix, Périgueux, Notre-Dame de Sanilhac, St-Crépin-d'Auberoche, St-Laurent-sur-Manoire, Ste-Marie-de-Chignac, Trélissac, Vanxains, St-Pierre-de-Chignac à notre Dépôt, Rue Matauguere, à Périgueux.

— Beaumont-du-Périgord, Montagnac-d'Auberoche, Azerat, St-Martin-de-Gurçon, St-Félix-de-Reilhac, Le Bugue, Fleurac,

Journiac, Mauzens-Miremont, St-Sulpice-d'Eymet, Creyssac, La Chapelle-Montabourlet, St-Martial-d'Artenset, St-Barthélémy-de-Bellegarde, Ste-Croix de Beaumont, Montferrand, St-Sauveur Lalande, St-Laurent-des-Bâtons, St-Martin-des-Combès, Jaures, Clermont-de-Beauregard, St-Pantaléon-d'Ans, St-Pardoux-la-Rivière, St-Germain-du-Salembre, St-André-de-Doublé, St-Jean-d'Ataux, St-Vincent-de-Connezac, Vallereuil, Montgrier, St-Front-la-Rivière, La Gonthe-Boulounieix, Villars, Gabillou, Cussac, Urval, Castelnau-Fayrac, St-Jory-Lasbloux, à la mairie de chacune de ces communes.

— Pour toutes les autres communes nos adhérents sont priés de s'adresser au correspondant ou au gérant du magasin cantonal.

Les deux premiers mécaniques : un dès que possible, en évitant de recouvrir les jeunes plants, l'autre ensuite en ayant soin de ne pas casser les jeunes tiges. Un troisième à la main, entre les plants. La récolte se fait quand les grains sont fermes et résistants sous l'ongle. La conservation et l'égrenage sont les mêmes que pour le maïs du pays.

Nous comptons recevoir ces semences 1ère quinzaine d'Avril. Le prix sera probablement de 100 frs le kilo.

### Maïs Hybride

Cette année, notre Coopérative sera en mesure de vous livrer des semences de maïs hybride.

Presque tous les cultivateurs du département ont entendu parler de ces maïs, et nombreux sont ceux qui, cette année, veulent en semer.

Il est encore très difficile de conseiller l'une ou l'autre des nombreuses variétés pour une région déterminée, mais grâce aux essais effectués par la D.S.A., voici ci-dessous les variétés que nous avons commandées, et qui ont permis des rendements de 50 et 100 % supérieurs à ceux donnés par les maïs du pays :

UNITED 20, 22, 24, 26

WISCONSIN 255, 355, 464.

Le maïs hybride se cultive comme le maïs du pays, mais son rendement supérieur demande une grosse fumure organique et minérale.

La quantité à semer à l'hectare est de 15 à 20 kgs. L'époque du semis se situe entre le 20 Avril et le 15 Mai. Il faut que la température du sol dépasse 10°. L'écartement des lignes est en moyenne de 70 cm à 1 m. et l'espacement sur la ligne de 30 à 35 cm. Profondeur du semis, de 4 à 5 cm. Trois binages sont nécessaires.

### Maïs Fourrage

Nous avons le plaisir d'aviser nos adhérents que nous sommes en mesure de leur fournir du maïs blanc du Lauragais pour la semence.

C'est une variété que les cultivateurs de notre département connaissent bien avant guerre, et qui leur donnait satisfaction pour la production du fourrage, si l'on en juge par les tonnages qui étaient importés alors en Dordogne.

Le prix de vente au détail que nous ne connaissons pas exactement au moment de mettre sous presse, gravitera autour de 56 frs le kilo.

Nous avons également de la Millett du Lauragais, à 62 frs.

Prix spéciaux par quantités.

### Sulfate

#### de Cuivre

Il semble qu'avec les livraisons de Mars, les contrats sont arrivés à expiration, et qu'il est maintenant impossible d'obtenir de nouveaux tonnages. S'approvisionner en bouillie cuprique est la seule ressource actuellement. A ce sujet, nous signalons que nous avons en

ce moment à Périgueux, du Rhodiocuivre, bouillie à base de sulfate de cuivre basique, fabriquée par Rhône-Poulenc. Prête à l'emploi, exempte de chaux, ne bouchant jamais les jets des pulvérisateurs. Il ne s'agit pas d'un ersatz, mais d'un produit garanti à 35 % de cuivre.

Le paquet de 1 kilo pour 100 l. d'eau, pour le traitement de la vigne : 270 frs. Quantités limitées. Commander sans attendre.

## Ficelle - Lieuse

Nous avons signalé dans notre dernier numéro, l'augmentation de 25 % du prix de la ficelle depuis le 5 décembre. Une nouvelle hausse de 10 % vient d'être décrétée ces jours derniers. Le kilo de ficelle sisal 420 m. au kilo, ressortira pour notre région à 300 frs, plus les taxes en Juillet prochain, ce qui portera le prix de la ficelle

à près de 1.300 frs la pelote. Actuellement, même à ce prix-là, les fabricants ne sont pas vendeurs, le sisal brut faisant défaut. Quant aux marchés qui sont passés, une bonne partie ne sera livrée qu'après la moisson, si les Pouvoirs Publics n'interviennent pas pour redresser la situation.

### MARQUAY

Les adhérents des communes de Marquay et Tannèges sont priés de venir retirer l'intérêt de leurs parts sociales chez notre correspondant de Marquay, M. Ramine, et de libérer en même temps la totalité de ces parts.

**A VENDRE :** Presse à fourrage d'occasion, haute densité, montée sur roues à bandages, débit 1.500 à 2.000 kgs à l'heure. — S'adresser à la Coopérative départementale.

## COOPÉRATEURS, lisez...

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir prendre le temps de lire le bilan, publié dans le No du Coopérateur du 30 Janvier, et qui traduit la situation exacte de la Coopérative au 30 Juin 1950.

Qu'ils veulent bien considérer deux postes qui les concernent. Au Passif d'abord, le poste « capital social » de 16.702.400 frs, et à l'Actif, le poste « souscripteurs de parts sociales », pour 10.343.800 frs.

Cela veut dire que l'ensemble des adhérents, au 30 Juin, avait souscrit des parts pour un montant total de 16.702.400 frs, mais qu'il restait encore à verser, sur cette somme, 10.343.800 frs, c'est-à-dire qu'il n'avait été versé que la différence, soit 6.358.600 frs. Vous comprendrez facilement cela, coopérateur qui nous lisez, lorsque vous réfléchirez que, sur la part de 500 frs que vous avez souscrite lorsque vous avez donné votre adhésion, vous n'avez encore versé que 100 frs, ou dans des cas plus rares, 200 et 300 frs. Les adhérents qui se sont libérés entièrement, sont encore la minorité.

Or, c'est le manque de capitaux qui fait notre faiblesse. Si tous les adhérents libéraient d'ici deux mois par exemple la totalité de leurs parts, ce seraient 10.343.800 frs qui rentrentraient dans nos caisses. Pour chacun d'entre vous, la somme à verser représente peu de chose. C'est ce versement que nous venons vous demander une fois de plus de bien vouloir effectuer. Chauchu dans votre localité, voyez votre correspondant communal ou le gérant du magasin qui vous dessert, et versez les 400 frs qui manquent encore pour que votre part soit libérée entièrement, ce que vous vous êtes engagé à faire en donnant votre adhésion. Vous pouvez également, et c'est un moyen que nous vous recommandons, nous adresser l'argent directement à Périgueux. Il vous suffit d'aller à votre bureau de poste, de réclamer une formule de chèque postal, et de faire le versement au nom de la Coopérative Agricole Départementale, 2, Cours Fénelon, à Périgueux, compte courant No 265-58 Limoges.

Combien d'entre vous auront répondu à cet appel lorsque paraîtra le prochain numéro du Coopérateur ?

## Coopérateurs..

Savez-vous que la Coopérative Départementale ne vend pas seulement engrains, aliments du bétail, semence, etc..., mais qu'elle peut vous fournir toute une gamme de produits de premier ordre, dont nous vous donnons ci-après un aperçu :

**Arkotine DIO**, à base de DDT, combiné d'huile de pétrole spéciale. Recommandée contre alistes et pucerons de la betterave, doryphores, et tous parasites des arbres fruitiers. Dose pour 100 l. : 135 frs - pour 300 l. : 375 frs.

**Cubérol** : à base de roténone, en poudrage ou en bouillie, très efficace contre tous parasites des cultures potagères et fruitières.

**Parathion St-Gobain** : à base de SNP, contre parasites des cultures fruitières et horticoles (araignées rouges, mouches des fleurs).

**Huile blanche d'été Foliol** : pour traitement d'été des arbres fruitiers.

**Glufix** : glu inaltérable pour protéger vos jeunes arbres contre Chenilles, charançons, fourmis.

Pour vos jeunes animaux : **Morupur** (huile de foie de morue) : bidon de 2 l. : 475 frs.

Si vos céréales de printemps ne sont pas encore semées, vous trouverez à la Coopérative des désinfectants à base de mercure. Dose pour 2 hl. : 60 frs.

Nous avons également :

Gésarol (poudre et bouillie) - Viricuivre, Rhodiocuivre, Hormones (Désormone, Sacfa, Chloroxone, Dicotyl), Herbolig, Hexapoudre, Hexalo, Porvitol (huile de foie de poisson en bouteilles de 500 cl.).

En arséniates de chaux, nous sommes très bien placés avec Archaux et Néocalarsine. La plupart de nos correspondants et gérants sont approvisionnés en Archaux, à des prix plus bas que partout ailleurs.

Il nous reste encore également un peu d'arséniate de plomb St-Gobain, en boîtes de 3 kgs.

A noter également : cire gaufrée et tout le matériel apicole.

Pour tous ces produits, consultez nos gérants ou écrivez-nous.

## Sulfate de Potasse

C'est un engrais qui manquera d'une façon générale jusqu'à la fin de la campagne, en raison des retards dus aux récentes grèves dans les mines. Nous avisons les planteurs, ainsi que nos gérants et correspondants, que nous sommes parfaitement approvisionnés et que nous pouvons livrer immédiatement et par toutes quantités.

Pour détruire les mauvaises herbes dans vos céréales

## DÉSHERBANT SÉLECTIF SACFA

A BASE D'HORMONES, DU TYPE 2-4-D

(dosant 50 % de principe utile 2-4-D)

Pour traiter vos Pommes de terre contre les Doryphores

## ARSÉNIATE de CHAUX SACFA

27 % d'Arsenic — 21,6 % de Calcium



ECONOMIQUE

1, Avenue de la Libération — LIMOGES (H.-V.)

## Les ENGRAIS AZOTÉS

FAVORISENT LA REPRISE DES TABACS

ET ASSURENT LEUR BON DÉVELOPPEMENT

## L'AZOTE est le régulateur de la végétation de la VIGNE

## CUBÉROL

Insecticide à la Roténone

En Poudrage, ou

En Pulvérisation

contre

Doryphores - Chenilles

Altises - Pucerons - etc...

Inoffensif pour  
l'homme et les animaux

Renseignements à :

SACFA 1 Av. d. l. Libérat.

Limoges

## LES ENGRAIS PHOSPHATÉS

apportent au sol



et aux plantes cultivées

## Le PHOSPHORE

élément vital

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX

SCORIES THOMAS

PHOSPHATES MOULUS

**DICOTYL** HERBICIDE à base de 2,4 D

Agent : J. GRAVELLIER  
108, Rue Fondaudège  
BORDEAUX

efficacité  
économie  
rendement

POUR CÉRÉALES ET PRAIRIES

SAINT-GOBAIN

C'est un produit SHELL

## ARKOTINE

D-10

D.D.T. + Activateur

TUE

Agent : J. GRAVELLIER

108, rue Fondaudège BORDEAUX

VENDU PAR  
Saint-Gobain

AGENCE SAINT-GOBAIN

